

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ATHANASE  
M.R.C. DE TÉMISCOUATA**

Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Athanase, tenue au lieu ordinaire des séances ce septième jour d'avril 2026, à 19 heures 30 minutes à laquelle sont présents : Madame Karole Thibault, Messieurs André St-Pierre, Denis Sansoucy, Claude Patry et Marcel Tringle tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Mario Patry de même qu'en présence de la directrice générale et greffière-trésorière madame Claudie Levasseur.

**Absent :** Monsieur Denis Patry, conseiller, ne peut assister à la présente séance.

**OUVERTURE**

Le maire procède à l'ouverture de la séance par le mot de bienvenue aux membres du conseil.

**2026-04-37      ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Première période de questions
5. Réponses aux questions de la séance précédente
6. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2026
7. Approbation des comptes / Mars 2026
8. Correspondance  
Directrice générale  
Maire
9. Dépôt du registre des actifs immobiliers de la municipalité en date du 23 mars 2026
10. Adoption de la liste des usagers et des revenus générés par les taxes de services pour l'année 2026
11. Demande d'aide financière au Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA)
12. Octroi du contrat pour les travaux de voirie municipale pour la saison 2026
13. Acceptation de l'offre de service pour le fauchage le long des chemins et des routes de la municipalité pour la saison 2026
14. Acceptation de l'offre de service pour le débroussaillage le long des chemins et des routes de la municipalité pour la saison 2026
15. Entretien paysager
16. Engagement de l'employé de voirie municipale
17. Autorisation de dépenses pour le souper des acériculteurs 2026
18. Demande de subvention pour la Fête nationale du Québec 2026
19. Demande de commanditaire – Maison Entre-deux
20. Demande de commanditaire – Comité d'activités de Saint-Athanase

21. Appui contre le programme fédéral de rachat d'armes à feu
22. Dépôt et adoption du rapport financier de la RIDT au 31 décembre 2025
23. Rapport des élus
24. DIVERS
25. Deuxième période de questions
26. Clôture de la séance
27. Prochaine séance du conseil / **LUNDI LE 4 MAI 2026**

Il est proposé par le conseiller Monsieur André St-Pierre et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour avec la mention que l'article *DIVERS* demeure ouvert.

#### **2026-04-38 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MARS 2026**

Il est proposé par le conseiller Monsieur Marcel Tringle et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2026 tel que rédigé, puisque conforme aux délibérations.

#### **2026-04-39 APPROBATION DES COMPTES / MARS 2026**

Il est proposé par le conseiller Monsieur Claude Patry et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

**QUE** ce conseil approuve et ratifie le paiement des dépenses effectuées au mois de mars 2026 depuis la dernière séance du conseil en date du 2 mars 2026 jusqu'à ce jour, totalisant la somme de six cent trois mille sept cent quatre dollars et huit sous (603 704,08 \$), soit une somme de cent trente-et-un mille six cent soixante-cinq dollars et quatre-vingt-cinq sous (131 665,85 \$) pour la Municipalité, et de quatre-cent soixante-douze mille trente-huit dollars et vingt-trois sous (472 038,23 \$) pour le Centre communautaire, le tout tel que plus amplement décrit dans la liste déposée à cet effet dont les membres du conseil ont pris connaissance, et conservée aux archives de la Municipalité.

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je soussignée, Claudie Levasseur, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Athanase certifie, par les présentes, que les crédits budgétaires sont disponibles pour lesdites dépenses encourues depuis la dernière séance du conseil en date du 2 mars 2026 jusqu'à ce jour.

Donné à Saint-Athanase, ce 8 avril 2026.

---

Claudie Levasseur  
Directrice générale et greffière-trésorière

## **CORRESPONDANCE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

- Plainte datée du 19 mars 2026 concernant la taxe sur la gestion globale. N'ayant aucune vidange, électricité, toilette ou eaux usées le résidant considère qu'il n'a pas besoin de cette taxe.

## **CORRESPONDANCE DU MAIRE**

- Aucune correspondance reçue au cours du dernier mois.

### **2026-04-40 DÉPÔT DU REGISTRE DES ACTIFS IMMOBILIERS DE LA MUNICIPALITÉ EN DATE DU 23 MARS 2026**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a développé une approche globale pour regrouper ses actifs immobiliers et les organiser dans une base de données ou un registre afin de s'assurer de détenir l'information essentielle à la prise de décision;

**ATTENDU QUE** cette approche globale pour regrouper les actifs immobiliers de la Municipalité et les organiser dans une base de données ou un registre se résume sommairement à :

1. Regrouper les données existantes et consigner celles détenues par un ou plusieurs membres du personnel sous une forme exploitable afin de constituer la mémoire organisationnelle de la municipalité;
2. Déterminer les actifs critiques et ceux jugés prioritaires de la municipalité en fonction de l'évaluation des risques et du niveau de service à offrir;
3. Définir les besoins quant aux données qui sont nécessaires pour aider à la prise de décision et à une reddition de comptes transparente, données qui incluent notamment :
  - a. un inventaire complet;
  - b. la valeur de remplacement;
4. Élaborer et amorcer la mise en œuvre d'une première politique de gestion d'actifs qui précise notamment leur vision et leurs objectifs, qui définit les rôles et responsabilités et qui détermine les actions à accomplir pour améliorer leur performance en la matière;
5. Mettre en place un mécanisme et choisir des outils appropriés pour la consignation des données relatives aux actifs; rendre celles-ci exploitables et accessibles en fonction des besoins des parties concernées;
6. Établir des procédures de collecte, de consignation et de mise à jour des données pour en assurer la fiabilité;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal est d'avis qu'il est approprié de regrouper les données existantes et consigner celles sous une forme exploitable afin de constituer la mémoire organisationnelle de la municipalité;

**ATTENDU QUE** la direction générale de la Municipalité a mis à jour son registre informatisé regroupant les actifs immobiliers de la Municipalité en date du 23 mars 2026;

**ATTENDU QUE** les membres de ce conseil ont pris connaissance de ce registre et s'en disent satisfaits;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Sansoucy et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

**QUE** les membres de ce conseil prennent acte de la mise à jour du registre informatisé regroupant les actifs immobiliers de la Municipalité préparé par la direction générale de la Municipalité en date du 23 mars 2026, s'en disent satisfaits, et acceptent son dépôt aux archives de la Municipalité.

**2026-04-41 ADOPTION DE LA LISTE DES USAGERS ET DES REVENUS GÉNÉRÉS PAR LES TAXES DE SERVICES POUR L'ANNÉE 2026**

Il est proposé par le conseiller Monsieur André St-Pierre et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

**QUE** le conseil adopte la liste suivante des usagers et des revenus générés par les taxes de services pour la vidange des fosses septiques et la gestion des matières résiduelles pour l'année 2026 :

<b>Total des usagers</b>	<b>2025</b>		<b>2026</b>	
I.S des résidences	145	21 025 \$	145	21 750 \$
I.S des chalets & érablières	77	5 621 \$	76	5 700 \$
I.S annuelle	-	-	2	600 \$
Gestion globale résidences	-	-	159	17 490 \$
Gestion globale chalets & érablières	-	-	72	3 960 \$
Gestion des matières résiduelles résidences & érablières	186	55 800 \$	185	34 225 \$
Gestion des matières résiduelles (Lac des Huards)	9	1 350 \$	6	555 \$
Deuxième bac	-	-	1	185 \$
Conteneur à chargement avant	2	2 000 \$	2	4 717.50 \$
<b>Total :</b>		<b>85 796 \$</b>		<b>89 182.50 \$</b>

**2026-04-42      DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME  
D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES  
RÉCRÉATIVES, SPORTIVES ET DE PLEIN AIR  
(PAFIRSPA)**

**ATTENDU QUE** la municipalité veut faire la construction d'une patinoire extérieure municipale;

**ATTENDU QUE** ce projet cadre dans les objectifs du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA);

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Madame Karole Thibault et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

**QUE** le conseil de la municipalité de Saint-Athanase autorise la présentation du projet de construction d'une patinoire extérieure au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air;

**QUE** soit confirmé l'engagement de la municipalité de Saint-Athanase à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre;

**QUE** le conseil municipal désigne Madame Claudie Levasseur, directrice générale et greffière-trésorière comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

**2026-04-43      OCTROI DU CONTRAT POUR LES TRAVAUX DE  
VOIRIE MUNICIPALE POUR LA SAISON 2026**

**ATTENDU QU'**un appel d'offres de services par voie publique a été lancé sur le site officiel du SEAO le 17 février 2026 pour les travaux de voirie municipale pour la saison 2026;

**ATTENDU QU'**un avis public pour cet appel d'offres a été publié dans le journal *Info Dimanche* en date du 4 mars 2026, et a été affiché aux endroits déterminés par règlement;

**ATTENDU QUE** l'ouverture des soumissions a été effectuée publiquement le mercredi 18 mars 2026, à 11 h 05, en présence de Mesdames Linda Morin, agente de bureau et Claudie Levasseur, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité;

**ATTENDU QUE** deux (2) entreprises ont déposé leur soumission respective soit, *C.G. Thériault inc. et Excavation Morin inc.*;

**ATTENDU QUE** l'étude de conformité des deux (2) soumissions démontre que toutes les soumissions sont en tout point conformes au devis;

**ATTENDU QUE** ce conseil a procédé à une estimation de la dépense totale potentielle que le contrat pour les travaux de voirie municipale pour la saison 2026 comporte;

**ATTENDU QUE** le devis général stipule que la Municipalité se réserve le droit, pour des motifs de saine administration, de diviser en plusieurs contrats, pour des objets différents, le mandat pour l'exécution des travaux de voirie municipale pour l'année 2026;

**ATTENDU QUE** le devis général stipule que la Municipalité se réserve également le droit de n'accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions qui lui seront présentées, et n'encours aucune obligation, poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subies par les soumissionnaires à la suite de telles décisions;

**ATTENDU QUE** ce conseil a procédé à une analyse des soumissions reçues dans le contexte du devis général, et dans l'objectif d'offrir le meilleur service possible aux contribuables de la Municipalité concernant l'entretien des chemins et des routes situées sur son territoire;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Monsieur Claude Patry et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** ce conseil retienne la soumission reçue de l'entreprise *C.G. Thériault inc.* pour l'exécution des travaux de voirie municipale pour l'année 2026 sur le territoire de la Municipalité;

**QUE** les coûts relatifs aux travaux de voirie 2026 pour la Municipalité sont ceux tels que plus amplement décrits dans le Formulaire de soumission déposé par l'entreprise *C.G. Thériault inc.* daté du 12 mars 2026 et conservé dans les archives de la Municipalité;

**QUE**, si applicable de l'avis de la direction générale, les travaux d'ajout ou de remplacement de ponceaux soient exécutés selon les plans et devis et sous la supervision d'une firme d'ingénieurs-conseils, ces frais encourus étant à la charge de la Municipalité;

**QUE** la direction générale de la Municipalité soient autorisés à signer avec l'entrepreneur, pour et au nom de la municipalité de Saint-Athanase, tout document en lien avec l'exécution desdits travaux de voirie municipale pour l'année 2026.

**2026-04-44      ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE POUR  
LE FAUCHAGE LE LONG DES CHEMINS ET DES  
ROUTES DE LA MUNICIPALITÉ POUR LA SAISON  
2026**

**ATTENDU QUE** Monsieur Léon Deschamps a fait parvenir une offre de service à la municipalité de Saint-Athanase pour le fauchage le long des chemins et des routes de la Municipalité pour la saison 2026;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal est satisfait du travail effectué par Monsieur Deschamps ces dernières années;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Monsieur André St-Pierre et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

**QUE** le conseil municipal accepte la soumission de Monsieur Léon Deschamps pour le fauchage le long des chemins et des routes de notre Municipalité, dans des secteurs à être déterminés par la direction générale et de l'avis du conseil municipal, pour la saison 2026 telle que présentée dans l'offre de service datée du 24 mars 2026 et reçue par courriel à la même date;

**QUE** le conseil municipal accepte également l'addenda au contrat concernant le prix du carburant envoyé par courriel le 31 mars 2026;

**QUE** la direction générale communiquera avec Monsieur Deschamps afin d'établir l'horaire pour l'exécution desdits travaux.

**2026-04-45      ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE POUR  
LE DÉBROUSSAILLAGE LE LONG DES CHEMINS  
ET DES ROUTES DE LA MUNICIPALITÉ POUR LA  
SAISON 2026**

**ATTENDU QUE** Monsieur Léon Deschamps a fait parvenir une offre de service à la municipalité de Saint-Athanase pour le débroussaillage le long des chemins et des routes de la Municipalité pour la saison estivale 2026;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Monsieur Marcel Tringle et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

**QUE** le conseil municipal accepte la soumission de Monsieur Léon Deschamps pour le débroussaillage le long des chemins et des routes de notre Municipalité dans des secteurs à être déterminés par la direction générale et de l'avis du conseil municipal, pour la saison 2026 telle que présentée dans l'offre de service datée du 24 mars 2026 et reçue par courriel à la même date;

**QUE** le conseil municipal accepte également l'addenda au contrat concernant le prix du carburant envoyé par courriel le 31 mars 2026;

**QUE** la direction générale communiquera, au besoin, avec Monsieur Deschamps afin d'établir l'horaire pour l'exécution desdits travaux si des travaux de débroussaillage sont nécessaires.

#### **2026-04-46    ENTRETIEN PAYSAGER**

Il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Sansoucy et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE**, pour la saison 2026, l'entretien paysager, notamment, la plantation de fleurs, annuelles et vivaces, l'entretien des plates-bandes et des aménagements floraux municipaux, le service de réparation et d'entretien hebdomadaire de la cascade au parc George-Labrecque, soit assumé, sous la supervision de la direction générale, par l'employée municipale Madame Johanne Labrecque.

#### **2026-04-47    ENGAGEMENT DE L'EMPLOYÉ DE VOIRIE MUNICIPALE**

*Madame Karole Thibault se retire de la présente discussion.*

Il est proposé par le conseiller Monsieur André St--Pierre et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** la Municipalité engage Monsieur Maxime Gauvin, à titre d'employé de la voirie et ce, à compter du 8 avril 2026;

**QUE** les conditions de travail et les conditions salariales de Monsieur Gauvin soient consignées dans un contrat de travail à durée indéterminée à intervenir entre la Municipalité et Monsieur Maxime Gauvin.

**QUE** le conseil autorise le maire, Monsieur Mario Patry, et la directrice générale, Madame Claudie Levasseur, à signer, au nom de la Municipalité, ledit contrat de travail.

#### **2026-04-48    AUTORISATION DE DÉPENSES POUR LE SOUPER DES ACÉRICULTEURS 2026**

Il est proposé par la conseillère Madame Karole Thibault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** les dépenses engagées pour la tenue du souper des acériculteurs qui se tiendra le 30 mai 2026 soient qualifiées de dépenses incompressibles sans que la direction générale ait à émettre pour chacune de ces dépenses un certificat attestant qu'il y a des crédits disponibles à cette fin.

**2026-04-49 DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC 2026**

Il est proposé par le conseiller Monsieur André St-Pierre et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** Madame Claudie Levasseur, directrice générale, soit autorisée à formuler, pour et au nom de la Municipalité, une demande d'assistance financière auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois pour l'organisation de la Fête nationale du Québec 2026.

**2026-04-50 DEMANDE DE COMMANDITAIRE – MAISON ENTRE-DEUX**

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Monsieur Denis Sansoucy et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

**QUE** le conseil municipal autorise le commanditaire au montant de deux cents cinquante dollars (250 \$) pour l'année 2026 et le même montant pour l'année 2027 pour les activités quotidiennes de la Maison Entre-deux.

**2026-04-51 DEMANDE DE COMMANDITAIRE – COMITÉ D'ACTIVITÉS DE SAINT-ATHANASE**

*Madame Karole Thibault se retire de la présente discussion.*

**ATTENDU QUE** le comité d'activités de Saint-Athanase a fait la demande au conseil municipal d'un commanditaire au montant de quatre mille (4 000 \$) dollars;

**ATTENDU QUE** ce montant servira comme fonds de roulement pour leurs nouvelles activités;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal a créé un fond pour les activités communautaire avec le surplus des activités du 100<sup>ième</sup> par sa résolution numéro 2020-03-52;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Monsieur Marcel Tringle et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil municipal autorise le transfert au montant de quatre mille (4 000 \$) dollars pour permettre au comité d'activités de reprendre ses activités au bien fait des citoyens de la municipalité de Saint-Athanase.

**2026-04-52      APPUI CONTRE LE PROGRAMME FÉDÉRAL DE RACHAT D'ARMES À FEU**

**ATTENDU QUE** le gouvernement du Canada a annoncé la mise en place d'un programme fédéral de rachat d'armes à feu visant certaines armes auparavant détenues légalement par des citoyens ;

**ATTENDU QUE** plusieurs municipalités québécoises, dont Gracefield et Beauceville, ont déjà adopté ou étudié des résolutions exprimant leurs préoccupations concernant ce programme ;

**ATTENDU QUE** les ressources policières sont déjà limitées dans plusieurs régions et que leur mobilisation pour l'application d'un tel programme pourrait réduire leur disponibilité pour d'autres priorités en matière de sécurité publique ;

**ATTENDU QUE** les données disponibles indiquent que les armes utilisées dans les crimes violents proviennent majoritairement du marché noir et non du marché légal;

**ATTENDU QUE** plusieurs communautés rurales, agricoles et régionales utilisent les armes à feu de manière légitime pour la chasse, l'agriculture et certaines activités traditionnelles ;

**ATTENDU QUE** les municipalités sont des gouvernements de proximité responsables du bien-être et de la sécurité de leur population;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Monsieur Claude Patry et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil municipal de Saint-Athanase exprime ses préoccupations concernant le programme fédéral de rachat des armes à feu du gouvernement fédéral;

**QUE** le conseil demande au gouvernement du Canada d'annuler ce programme à cause de ses impacts, notamment en ce qui concerne l'utilisation des ressources policières et les priorités en matière de sécurité publique;

**QUE** le conseil souligne que la lutte contre le trafic illégal d'armes à feu, la contrebande et la criminalité organisée devrait demeurer une priorité centrale;

**QUE** le conseil exprime son soutien aux citoyens respectueux des lois qui utilisent les armes à feu de manière légitime et encadrée;

**QU'**une copie de la présente résolution soit transmise : au ministre fédéral de la Sécurité publique au gouvernement du Canada, au premier ministre du Québec, au ministre de la Sécurité publique du Québec, aux députés provinciaux et fédéraux concernés, à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et à l'Union des municipalités du Québec (UMQ).

**2026-04-53 DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER DE LA RIDT AU 31 DÉCEMBRE 2025**

**ATTENDU QUE** la Régie Intermunicipale des Déchets du Témiscouata (RIDT) a adopté le 18 mars 2026, ses états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2025;

**ATTENDU QUE** ledit rapport financier a été déposé et soumis aux membres du conseil;

**ATTENDU QUE** les élus municipaux ont procédé à l'étude dudit rapport et s'en disent satisfaits;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Monsieur Marcel Tringle et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** ce conseil accepte et adopte le rapport financier de la RIDT pour l'exercice financier se terminant au 31 décembre 2025 tel que déposé et conservé aux archives de la Municipalité.

**2026-04-54 DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À LA MRC DE TÉMISCOUATA AU FONDS VITALISATION 2025-2028**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Athanase a terminé la construction de son nouveau Centre communautaire;

**ATTENDU QUE** ce centre communautaire contient un vestiaire pour les patineurs;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Monsieur André St-Pierre et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

**QUE** le conseil de la Municipalité de Saint-Athanase autorise la directrice générale, Madame Claudie Levasseur, à déposer au nom de la Municipalité le formulaire de présentation d'aide financière du Fonds de vitalisation 2025-2028 à la MRC de Témiscouata.

## **RAPPORT DES ÉLUS**

Monsieur André St-Pierre, conseiller, fait le compte-rendu d'une réunion à laquelle il a participé au cours des dernières semaines.

- Réunion de la Régie intermunicipale des déchets (RIDT) le 18 mars 2026.

Les sujets suivants y ont notamment été discutés :

- Surplus : Subvention de Recyc-Québec a permis de réduire les quotes-parts 2026 ;
- MNP sera la nouvelle firme comptable pour les audits de la RIDT et coûtera moins cher;
- Il y aura un montant de 263 000 \$ à mettre pour 2026 dans la réserve en prévision de la fermeture de la cellule;
- Matrek a acquis les entreprises suivantes : Service sanitaire Deschênes, Campor, Conteneur KRTB. Presque tout le Bas-Saint-Laurent utilise les services de Matrek, et cette dernière a le monopole au Témiscouata. Les contrats globaux ne sont pas touchés pour 2026-2027. La RIDT va revoir l'option de faire l'achat de l'équipement;
- Les vignettes pour le 2<sup>e</sup> bac à déchets sont officielles à partir du 1<sup>er</sup> avril 2026.

## **DIVERS**

Monsieur Mario Patry, maire, fait le compte-rendu du spectacle auquel le Comité de maintien des services médicaux d'urgence au CLSC de Pohénégamook a invité la population à assister le 6 avril dernier dans le cadre de « URGENCES RURALES 360 » *Un mélange unique de cirque, de théâtre et de science.*

## **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est formulée puisqu'il n'y a personne dans l'assistance.

## **CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

A 20 heures 17 minutes tous les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, le président de l'assemblée Monsieur Mario Patry, déclare la séance close et lève l'assemblée.

.....  
M. Mario Patry, maire

.....  
Mme. Claudie Levasseur  
Directrice générale et greffière-trésorière

*Je, Mario Patry, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*